Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 027-200066405-20220926-CC_ST_114_2022-DE

Communauté de Communes Roumois Seine en Normandie

RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS
Exercice 2021

Août 2022

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 027-200066405-20220926-CC_ST_114_2022-DE

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 027-200066405-20220926-CC_ST_114_2022-DE

1 PRÉAMBULE 5
2 LES OPÉRATIONS DE PRÉ COLLECTE 5
3 LA COLLECTE DES DÉCHETS 6
3.1 Le territoire desservi 6
3.2 La collecte des déchets prise en charge par le service 7
4 INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS À LA COLLECTE DES DÉCHETS EN PORTE À PORTE 9
4.1 Temps de collecte 9
4.2 Matériel mis à disposition 9
4.3 Kilométrages parcourus et consommation moyenne 10
4.4 Moyens humains 10
4.5 Suivi des accidents de travail (A.T.) : 10
4.6 Suivi des surcharges : 10
5 LES ÉCHANGES EXERCÉS AVEC LE PRESTATAIRE POUR AMELIORER LE SERVICE PUBLIC 12
5.1 Les remontées d'informations quotidiennes 12
5.2 Le suivi des refus de collecte et demandes d'élagage 12
5.3 Le suivi des réclamations 14
5.4 Les réunions mensuelles 14
6 DONNÉES RELATIVES AUX TONNAGES DE LA COLLECTE EN PORTE A PORTE 14
6.1 Collecte des OMA (Ordures Ménagères et Assimilés : déchets des particuliers et des professionnels) 14
6.1.1 Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles 15
6.1.2 Collecte des Emballages Ménagers Recyclables 16
6.2 Collecte en porte à porte des Déchets Verts 19
6.3 Répartitions des tonnages par flux de déchets 20
7 LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE 20
7.1 Les P.A.V. (Point d'Apport Volontaire) pour le verre, les fibreux et les gros cartons 20
7.2 La collecte en apport volontaire en déchetterie 22
7.1.1 Accès aux particuliers 23
7.2.2 Accès aux professionnels 24
8 INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT DES DÉCHETS 24
9 ORGANISATION DU SERVICE *DÉCHETS* 26
10 QUELQUES INDICATEURS D'ACTIVITÉS 26
10.1 Les Échanges Téléphoniques et Électroniques 26
10.2 Les Avis Techniques Sur Les Demandes D'Urbanisme 26
10.3 Le Temps Des Agents Techniques *(Service Voirie)* Consacré à La Pré Collecte 27
10.4 Le Temps Des Agents Du Service "Communication" Consacré à L'Information 27
11 LES MISSIONS DE L'AMBASSADRICE DU TRI 28
11.1 Animations & Sensibilisations 28
11.2 Porte à porte 30
12 LA PRÉVENTION DES DÉCHETS 32
12.1 Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 33
12.2 Le Compostage 33
13 LES FINANCES 34
13.1 Le Budget du service 34
13.2 La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : T.E.O.M 37

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 027-200066405-20220926-CC_ST_114_2022-DE

1 PRÉAMBULE

Le présent rapport est établi pour l'exercice 2021 conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000.

Ce document donne une vision complète des actions conduites au sein du service *déchets* de la Communauté de Communes Roumois Seine.

Le Service *déchets* a pour mission principale d'assurer les compétences « pré collecte » et « collecte » des déchets ménagers et assimilés pour le compte des communes membres de l'EPCI.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 027-200066405-20220926-CC_ST_114_2022-DE

2 LES OPÉRATIONS DE PRÉ COLLECTE

La pré collecte réunit toutes les opérations d'évacuation des déchets depuis leur lieu de production jusqu'à leur prise en charge par le service d'enlèvement (aussi appelé « le ramassage » ou « la collecte »).

La Communauté de Communes dote les usagers en bacs dédiés à la collecte des ordures ménagères et des déchets valorisables sur les quarante communes du territoire.

La capacité des bacs est définie en fonction du nombre de personnes au foyer.

Les bacs sont remis aux usagers, soit par les services municipaux lorsque l'adresse n'a jamais été dotée, soit par nos agents du service « voirie » s'il s'agit d'un échange.

Lorsque la demande émane d'un professionnel, la dotation est traitée par nos services. Cette démarche nous permet d'interroger le demandeur sur la nature des déchets produits, d'adapter la capacité des contenants aux besoins spécifiques et éventuellement de l'orienter vers une filière spécifique.

En 2021, outre les distributions faites auprès des résidences nouvelles, deux secteurs ont fait l'objet d'une dotation complète :

- Les usagers des communes du secteur de Bourg-Achard ((*Barneville, Bosgouet, Bouquetot, Bourg-Achard, Caumont, Cauverville-en-Roumois, Eturqueraye, Etreville, Hauville, Honguemare-Guenouville, La Haye-Aubrée, La Haye de Routot, La Trinité de Thouberville, Le Landin, Mauny, Saint-Ouen-de-Thouberville, Valletot*) ont été invités à retirer leur bac nécessaire à la présentation des déchets valorisables ; ces contenants remplacent les sacs jaunes translucides à usage unique, utilisés auparavant.
- Les usagers des communes du secteur d'Amfreville la Campagne (*Amfreville La Campagne, Le Thuit de L'Oison, Saint-Ouen-de-Poncheuil, Saint-Pierre-du-Bosguérard, Saint-Pierre-des-Fleurs),* ont été invités à retirer leur bac pucé destiné aux ordures ménagères résiduelles ; antérieurement, les usagers devaient acquérir personnellement leur bac.

Le nombre de bacs délivré n'a pu être recensé puisque certaines communes ont conservé les registres de distribution afin d'achever la distribution.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 027-200066405-20220926-CC_ST_114_2022-DE

3 LA COLLECTE DES DÉCHETS

3.1 Le territoire desservi

La Communauté de communes Roumois Seine assure le service public d'élimination des Déchets Ménagers et Assimilés pour les 40 communes qui la composent au 1er janvier 2021.

La collecte des Ordures Ménagères est assurée par la société Poly-Urbaine Normandie - DERICHEBOURG dans le cadre d'un groupement de commande comprenant les territoires des Communautés de Communes historiques de Roumois Seine, l'ex-Communauté de Communes Val de Risle (aujourd'hui Pont-Audemer-Val de Risle) et l'ex-Intercommunalité du Pays-brionnais (aujourd'hui Intercom Bernay Terres de Normandie).

La Communauté de communes Roumois Seine est la structure coordonnatrice du groupement de commande.

Le marché a été affermi au 01 février 2016 pour une durée de 5 années renouvelables ; 2021 correspond à l'année de prolongation du marché, décidée par les intercommunalités partenaires ; en effet, la pandémie sanitaire déclarée en 2020 et l'installation de la nouvelle gouvernance suite aux élections municipales n'avaient pas permis de préparer dans de bonnes conditions les modalités de souscription d'un nouveau marché. Voici la liste des collectivités avec lesquelles Roumois Seine avaient conventionnés pour réaliser la collecte en porte à porte des ordures ménagères avec un prestataire commun :

- Celles du groupement de commande

  - La Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle pour les communes suivantes :

    Appeville-Annebault, Authou, Bonneville-Aptot, Brestot, Condé-sur-Risle, Ecaquelon, Freneuse-sur-Risle, Glos-sur-Risle, Illeville-sur-Monfort, Monfort-sur-Risle, Pont-Authou, Saint-Philbert-sur-Risle, Thierville.

  - L'Intercom Bernay Terres de Normandie pour les communes suivantes :

    Aclou, Bec-Hellouin, Berthouville, Boisney, Bosrobert, Bretigny, Brionne, Calleville, Franqueville, Harcourt, Hecmanville, La Haye-de-Calleville, La Neuville-du-Bosc, Livet-sur-Authou, Malleville-sur-le-Bec, Morsan, Notre-Dame-d'Epine, Saint-Cyr-de-Salerne, Saint-Eloi-de-Fourques, Saint-Paul-de-Fourques, Saint-Pierre-de-Salerne, Saint-Victor-d'Epine.

- Celles qui ont accueillis les communes parties du territoire Roumois Seine depuis 2019, à savoir :

  - La Communauté de communes du Pays du Neubourg pour les communes suivantes :

    Fouqueville, La Haye du Theil, Le Gros Theil, Saint Nicolas du Bosc, Saint Melin du Bosc, Tourville la Campagne

  - La Communauté d'Agglo Seine Eure pour les communes suivantes :

    La Harengère, La Saussaye, Mandeville.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 027-200066405-20220926-CC_ST_114_2022-DE

- La Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle pour les communes suivantes :

  Bouquelon, Marais Vernier, Quillebeuf-sur-Seine, Rougemontiers, Routot, Saint Ouen des Champs, Saint Samson de la Roque, Saint-Thurien.

Le territoire correspondant au marché se compose de 92 communes accueillant 28 521 logements pour une population totale de 64 306 habitants (source Insee 2014).

	Nombre de communes	Population 2014	Logements 2014	Nombre de ménages 2014
CC Roumois Seine	40	*38 937*	*16 640*	*15 349*
CC Roumois Seine Pour les communes sorties du territoire au 1er janvier 2019	16	*11 479*	*5 085*	*4 424*
Ex-CC Val-de-Risle	14	*6 612*	*3221*	*1642*
Ex-Intercom Pays brionnais	22	*7 278*	*3575*	*2896*
TOTAL	92	*64 306*	*28521*	*24311*

Tableau des caractéristiques démographiques des collectivités composant le groupement (source Insee 2014)

3.2 La collecte des déchets prise en charge par le service

La compétence collecte des déchets ménagers concerne toute la collecte et se décline sous plusieurs formes :

- <u>En porte à porte</u>
  - Les OMA pour les particuliers (Ordures Ménagères Résiduelles et Emballages Ménagers Recyclables) et pour les professionnels,
  - Les Déchets Verts sur deux communes : Bosroumois et Saint-Ouen-du-Tilleul,

  La collecte en porte à porte des Ordures Ménagères et Assimilées est confiée à un prestataire privé dans le cadre d'un groupement de commande à la société Poly-Urbaine Normandie – DERICHEBOURG.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 027-200066405-20220926-CC_ST_114_2022-DE

- En apport volontaire
    - En points équipés de colonnes aériennes : verre, fibreux (papiers, cartonnettes, revues, catalogues) et gros cartons,
    - En déchetterie : pour divers flux ordinaires et spécifiques

Les déchets déposés dans colonnes des Points d'Apport Volontaire et dans les bennes des déchetteries sont collectés par le Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure (SDOMODE).

Cette collectivité est créée en décembre 1992 assure depuis le au 1er janvier 2017 la gestion complète des déchetteries. Pour mémoire, à cette date le SDOMODE a repris la gestion des hauts de quai.

Au 1er avril 2021, le SDOMODE a repris l'entière gestion des Points d'Apport Volontaire et le parc de colonnes.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 027-200066405-20220926-CC_ST_114_2022-DE

4 INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS À LA COLLECTE DES DÉCHETS EN PORTE À PORTE

Les informations détaillées ci-dessous sont issues du rapport d'activités fourni par le prestataire : la Société Poly - Urbaine Normandie – DERICHEBOURG. Les données sont celles de l'ensemble des collectivités partenaires énumérées au paragraphe 3.1 ci-dessus.

4.1 Temps de collecte

Le temps journalier moyen d'une collecte est de 8,72 heures ; il était de :

- 8.65 heures en 2020
- 8,48 heures en 2019
- 8,40 heures en 2018
- 8,06 heures en 2019
- 8,37 heures en 2016

4.2 Matériel mis à disposition

Parc Bourgtheroulde				
101	RENAULT	AV-596-QX	FAUN BI	26T
102	RENAULT	CJ-155-HP	FAUN BI	26T
103	RENAULT	AZ-926-NT	FAUN	19T
104	RENAULT	AZ-118-NV	FAUN	19T
105	RENAULT	DA-489-PF	GEESINK NORBA	19T
106	RENAULT	DA-911-PF	GEESINK NORBA	19T
107	RENAULT	EB-220-KD	FAUN	19T
108	RENAULT	ED-396-JR	FAUN	19T
109	SCANIA	DZ-143-PZ	FAUN	26T
110	RENAULT	AZ-960-NT	GEESINK NORBA	26T
111	RENAULT	BG-893-LZ	FAUN	26T
112	RENAULT	AZ-041-NV	FAUN	26T
113	RENAULT	AZ-552-XS	SEMAT	19T

Flotte utilisée en 2020 pour effectuer les prestations de collecte en porte à porte

Certaines BOM (Bennes à Ordures Ménagères) sont bi-compartimentées, elles sont équipées pour collecter à la fois les ordures ménagères résiduelles et les déchets valorisables.

Voici la liste des communes collectées de façon régulière par une BOM bi-compartimentées :

Aizier, Amfreville la Campagne, Bourneville-Sainte-Croix, Cauverville en Roumois, La Haye de Routot, Saint-Aubin sur Quillebeuf, Sainte-Opportune la Mare, Tocqueville, Trouville la Haule, Valletot, Vieux-Port.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 027-200066405-20220926-CC_ST_114_2022-DE

4.3 Kilométrages parcourus et consommation moyenne

Pour réaliser les collectes de 2021 sur les 92 communes, les véhicules du prestataire ont parcouru 290 614 kilomètres ; la consommation de carburant est de 212 141 litres, cela constitue une consommation moyenne de 73 litres/100km.

(Chiffres 2020 : 292 799 kilomètres et 197 562 litres soit 67,5 litres/100km)

4.4 Moyens humains

Sur l'année 2021, le prestataire de collecte a consacré 26,51 ETP (dont 20,72 ETP Titulaire et 5,79 ETP Intérim).

Ci-dessous, l'effectif affecté à l'agence de Bourgtheroulde :

	Poste	***Effectif***
Atelier	Responsable maintenance	1
	Agent de maintenance	1
	Laveur	1
Encadrement	Directeur d'agence	1
	Responsable d'exploitation	1
	Responsable de secteur	1
	Assistante administrative	1

4.5 Suivi des accidents de travail (A.T.) :

Pour l'année 2021, un accident de travail a été enregistré ; l'arrêt de travail a été de 67 jours.

Pour rappel, aucun accident de travail n'avait été dénombré en 2020, 3 A.T. avaient été enregistrés en 2019, 6 A.T. en 2018, aucun en 2017 et 4 en 2016.

4.6 Suivi des surcharges :

Les équipages sont tenus de respecter la charge maximale des camions de collecte conformément à la législation en vigueur.

En dépit des mesures mises en place par le prestataire (responsabilisation des équipages, sanctions ponctuelles pour les cas les plus graves…), les cas de surcharges existent toujours.

Dans la grande majorité des cas, ces surcharges sont inférieures à 5 %.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 027-200066405-20220926-CC_ST_114_2022-DE

	2021											
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept	Octobre	nov.	déc.
Nb de tours total	241	231	295	333	290	306	314	311	306	289	270	296
Nb surcharge	11	20	9	14	28	32	4	39	22	30	6	27
% surcharge	4.58%	8.66%	3.05%	4.20%	9.66%	10.46%	1.27%	12.54%	7.19%	10.38%	2.22%	9.12%
% surcharge >5%	4.56	2.16	1.02	0.9	1.4	2.3	0.3	1.9	1.6	1.7	0.4	3
Surcharge 0 à 4,9%	0	15	6	11	24	23	3	33	17	25	5	18
Surcharge 5 à 9%	0	2	1	2	3	8	1	5	5	3	1	4
Surcharge 10 à 19%	0	1	0	0	1	0	0	1	0	1	0	4
Surcharge 20 à 29%	0	0	3	1	0	0	0	0	0	0	0	1
Surcharge 30 à 39%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Surcharge 40 à 49%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Surcharge sup à 50%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

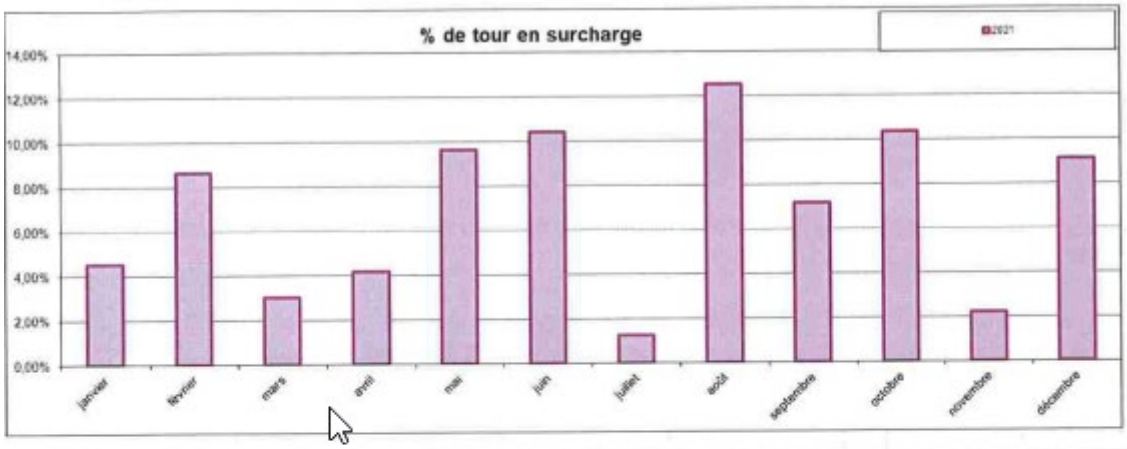

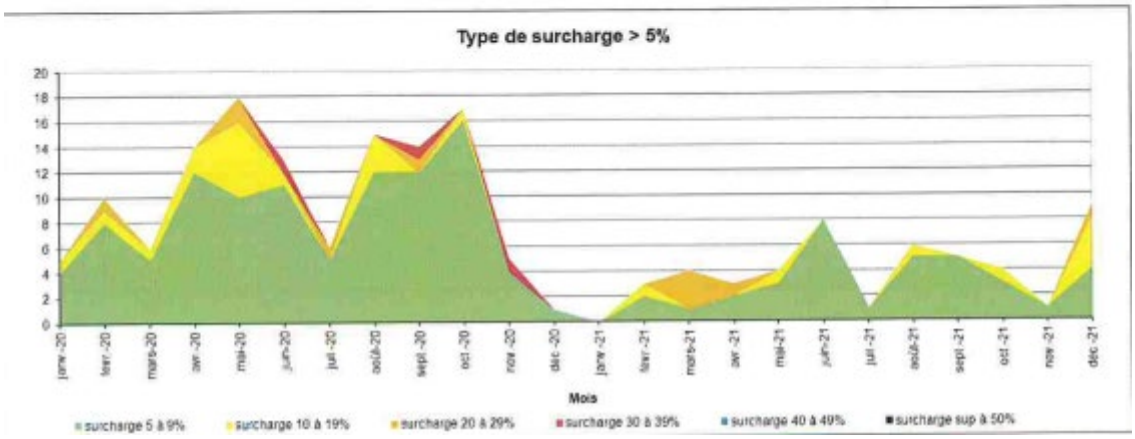

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 027-200066405-20220926-CC_ST_114_2022-DE

5 LES ÉCHANGES EXERCÉS AVEC LE PRESTATAIRE POUR AMELIORER LE SERVICE PUBLIC

Le service ***déchet*** travaille en étroite collaboration avec la société Poly-Urbaine Normandie – DERICHEBOURG pour répondre aux attentes des usagers mais également afin d'améliorer la qualité des collectes dans le respect des consignes du tri.

5.1 Les remontées d'informations quotidiennes

Pour une parfaite connaissance des problèmes rencontrés sur le terrain, le prestataire transmet chaque jour à la collectivité un fichier de « remontées d'informations » qui reprend l'ensemble des anomalies détectées en collecte par les équipages ; ces informations sont retransmises aux communes.

Pour améliorer la qualité des collectes, nous demandons régulièrement au prestataire d'attirer la vigilance des ripeurs sur les contrôles qu'ils doivent exercer dans le cadre du respect des consignes du tri par les usagers. Si des erreurs flagrantes sont constatées, ils doivent émettre un refus de collecte.

De notre côté, nous rappelons les bonnes pratiques aux usagers dès lors qu'il y a un échange téléphonique et un envoi de mail donne l'occasion d'une transmission de la bannière du SDOMODE.

5.2 Le suivi des refus de collecte et demandes d'élagage

Les équipages effectuent régulièrement des refus de collecte lorsque les déchets présentés ne sont pas conformes aux consignes en vigueur sur le territoire.

L'analyse des causes de refus de collecte nous permet de dresser les tableaux suivants :

Les erreurs de tri sur les déchets valorisables sont très nombreuses ; souvent, elles s'expliquent par la présence de papiers, cartonnettes ou cartons « épais ».

En effet, depuis décembre 2017, le SDOMODE demande que les fibreux soient déposer dans les colonnes appropriées en point d'apport volontaire ou en déchetterie et non plus présentés à la collecte en porte à porte.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 027-200066405-20220926-CC_ST_114_2022-DE

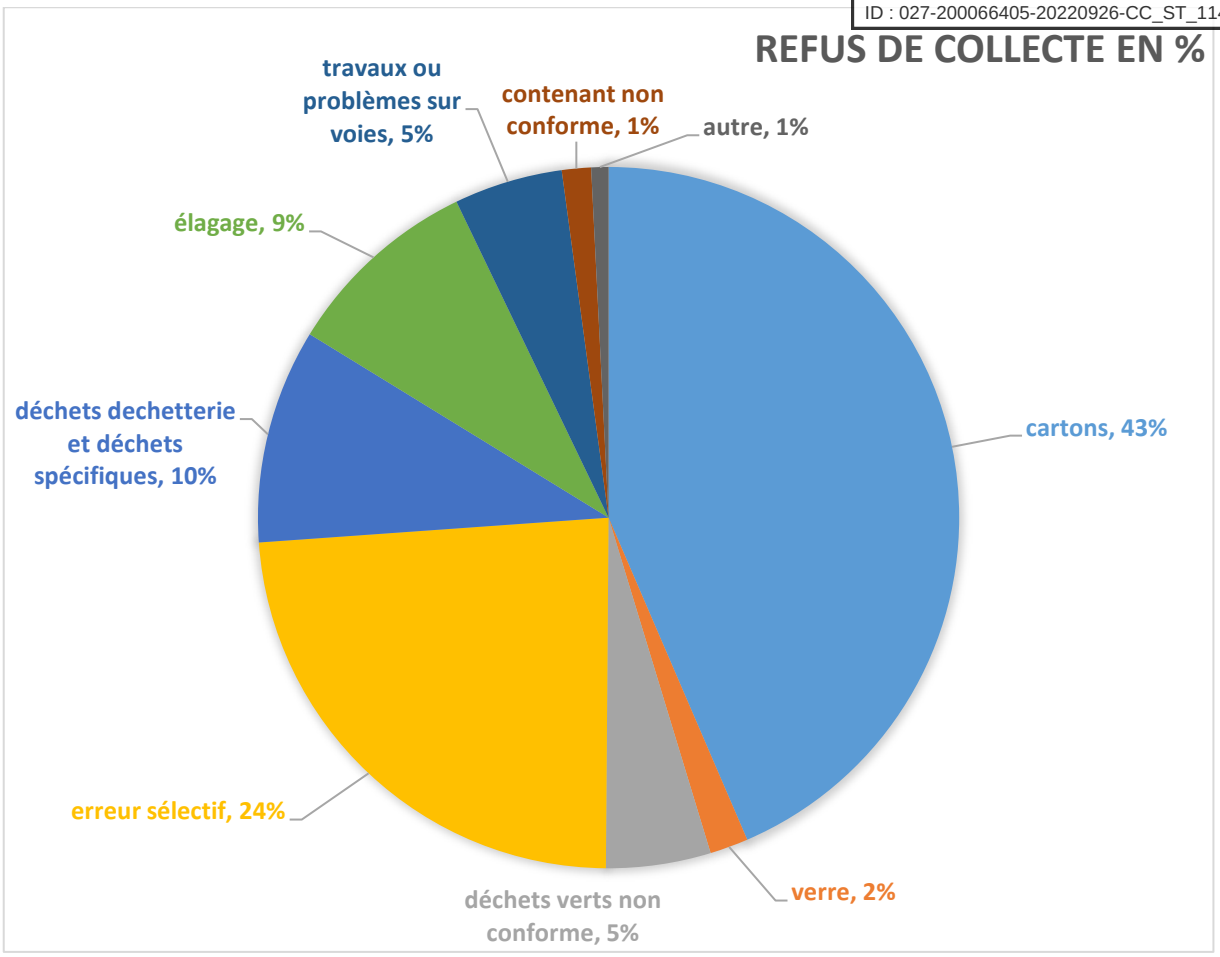

La présence de cartons dans les bacs est la cause principale des refus de collecte.

Sur le territoire de collecte, le passage des camions de collecte est impacté par de nombreux problèmes d'élagage. Il s'agit principalement de haies qui sont insuffisamment taillées (en hauteur) ou pas taillées pour permettre le passage des véhicules de collecte.

Année	Refus de collecte	Demande d'élagage
2017	362	161
2018	1388	341
2019	3243	240
2020	1863	161
2021	3933	304

A noter que le chiffre de demandes d'élagage correspond au nombre de remontées : un site peut ainsi faire l'objet de plusieurs requêtes tant que l'élagage n'est pas réalisé.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 027-200066405-20220926-CC_ST_114_2022-DE

5.3 Le suivi des réclamations

Les réclamations des usagers sont envoyées au prestataire par la plateforme d'échanges afin qu'une réponse soit apportées dans les meilleurs délais.

154 réclamations ont été reçues dans le service et traitées (non collecte, casse de bac, défaut de propreté, comportement inapproprié) ; en 2019, nous avions comptabilisés 194 réclamations.

5.4 Les réunions mensuelles

Le service ***déchet*** organise dans ses locaux une réunion mensuelle en présence des responsables de la société Poly-Urbaine Normandie – DERICHEBOURG afin de faire un bilan des opérations de collecte en porte à porte. Les techniciens des Communautés de Communes de Pont-Audemer Val de Risle et de l'Intercom Bernay Terres de Normandie sont conviés à cette réunion.

En raison du contexte sanitaire et de la consultation des entreprises dans le cadre du renouvellement du marché de collecte, seulement 4 réunions ont été tenues en 2021.

6 DONNÉES RELATIVES AUX TONNAGES DE LA COLLECTE EN PORTE À PORTE

Les informations détaillées ci-dessous sont issues du rapport d'activités fourni par le prestataire : la Société Poly-Urbaine Normandie – DERICHEBOURG.

6.1 Collecte des OMA (Ordures Ménagères et Assimilés : déchets des particuliers et des professionnels)

Il est important de signaler que les tonnages présentés dans les deux paragraphes ci-dessous correspondent à ceux produits par les usagers des 92 communes collectées par Derichebourg (communes du groupement de commande et les 16 communes sorties du territoire au 1er janvier 2019) ; en effet, le prestataire n'a pas la possibilité de distinguer précisément les collectivités du fait des circuits de collecte mutualisés.

Dans l'analyse de l'évolution des tonnages, il faut tenir compte du départ de six communes au 1er janvier 2018 (La Pyle, Le Bec Thomas, Saint Cyr la Campagne, Saint Didier des Bois, Saint Germain de Pasquier, Vraiville) pour lesquelles le prestataire n'assure plus la collecte.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 027-200066405-20220926-CC_ST_114_2022-DE

6.1.1 Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles

Toutes les communes du territoire sont collectées en C1 (une fois par semaine), à l'exception des usagers de Bourg-Achard qui bénéficient de deux collectes hebdomadaires ; sur la commune de Saint-Ouen de Thouberville, deux résidences en regroupements collectifs et la cantine scolaire sont également en C2.

La société Poly-Urbaine Normandie - DERICHEBOURG a collecté au total 14 956.79 tonnes d'OMR en 2021, ce qui représente une diminution de 1.03 % par rapport à 2020.

	O.M. 2016	O.M. 2017	O.M. 2018	O.M. 2019	O.M. 2020	O.M. 2021	Evolution 2020-2021
Janvier	1258,160T	1258,160T	1373,460T	1257,180T	1302,730T	1226,480T	-5,85%
Février	1219,520T	1095,620T	1067,660T	1163,600T	1079,630T	1148,650T	6,39%
Mars	1288,680T	1305,970T	1185,667T	1140,560T	1238,520T	1328,080T	7,23%
Avril	1271,060T	1146,000T	1218,300T	1208,240T	1368,838T	1254,840T	-8,33%
Mai	1332,700T	1323,900T	1335,390T	1219,760T	1262,100T	1211,640T	-4,00%
Juin	1346,360T	1273,480T	1217,280T	1191,240T	1274,080T	1274,280T	0,02%
Juillet	1258,040T	1222,960T	1252,530T	1236,650T	1281,740T	1265,500T	-1,27%
Août	1331,040T	1319,620T	1296,966T	1190,960T	1153,780T	1276,195T	10,61%
Septembre	1186,250T	1275,000T	1177,300T	1159,510T	1253,330T	1252,580T	-0,06%
Octobre	1354,560T	1288,340T	1307,458T	1319,940T	1273,380T	1190,740T	-6,49%
Novembre	1338,300T	1295,420T	1198,480T	1192,420T	1231,500T	1208,660T	-1,85%
Décembre	1300,340T	1283,240T	1214,340T	1269,020T	1391,040T	1319,145T	-5,17%
*CUMUL	15486,210T	15087,710T	14850,831T	14615,080T	15110,668T	14956,790T	-1,02%

Pour simplifier l'observation des écarts, nous considérons le même tonnage en janvier 2016 que janvier 2017 (début marché en février 2016).

Suivi mensuel des OMR collectés sur 92 communes

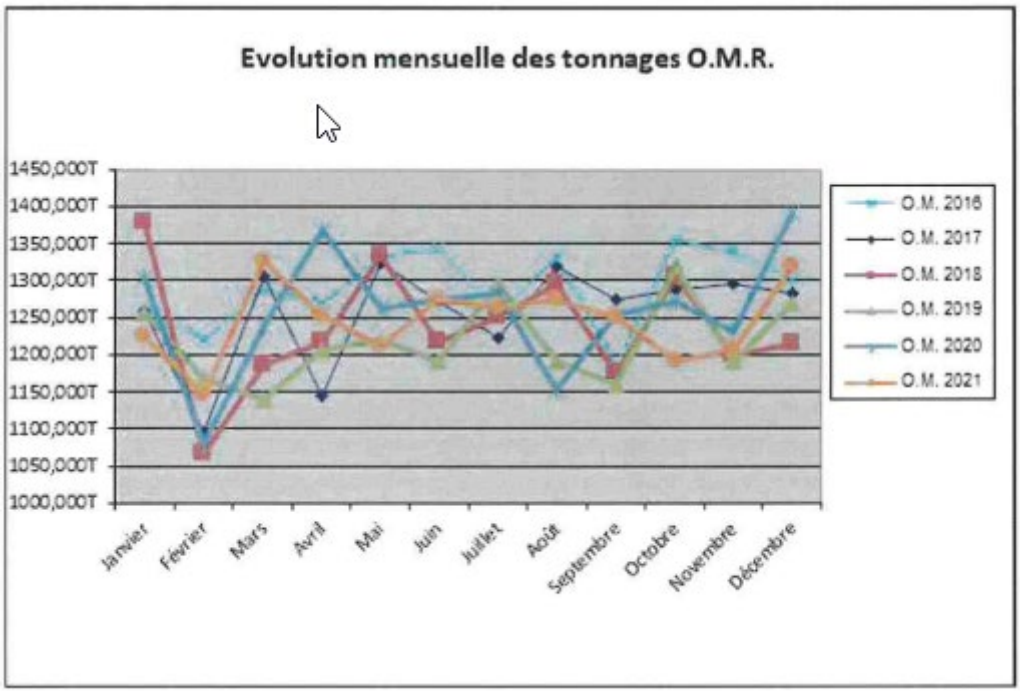

Evolution des tonnages OMR collectés sur 92 communes

Le prestataire a procédé à un total de 4 648 vidages pour les OMR.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 027-200066405-20220926-CC_ST_114_2022-DE

Les ordures ménagères résiduelles collectées en porte à porte sont enfouies ou incinérées :

- 91 % ont été dirigées vers le Centre de traitement et de valorisation énergétique (CETRAVAL) de Malleville sur le Bec. Ce site est géré par le SDOMODE. Le biogaz issu de la dégradation des déchets fermentescibles est valorisé par cogénération et produit de l'électricité.
- 9 % ont été transportées en unité d'incinération, Ecostu'Air à Saint-Jean de Folleville (Seine-Maritime). Cet organisme valorise la vapeur créée en électricité.

6.1.2 Collecte des Emballages Ménagers Recyclables

La Collecte Sélective (C.S.) est assurée en C0,5 pour toutes les communes (soit une collecte tous les 15 jours).

La société Poly-Urbaine Normandie - DERICHEBOURG a collecté au total 2 052 tonnes d'Emballages Ménagers Recyclables en 2021, ce qui représente une augmentation de 16.06 % par rapport à 2020.

La variation s'explique par l'année particulière de confinement : en 2020, les déchets valorisables n'avaient été collectés pendant 6 semaines, beaucoup de déchets avaient été mis dans les bacs de déchets résiduels (bacs au couvercle vert).

En 2021, nous avons largement retrouvé le niveau de la période « avant COVID » puisqu'en 2019 le tonnage des déchets sélectifs était de 1933 tonnes.

	C.S. 2016	C.S. 2017	C.S. 2018	C.S. 2019	C.S. 2020	C.S. 2021	Evolution 2020-2021
Janvier	238,120T	238,120T	246,460T	186,760T	176,040T	150,980T	-14,24%
Février	187,540T	191,340T	166,620T	157,400T	134,650T	146,280T	8,64%
Mars	225,680T	240,100T	132,140T	155,240T	106,760T	183,110T	71,52%
Avril	214,040T	203,390T	190,680T	161,520T	11,000T	168,460T	1431,45%
Mai	213,520T	236,140T	203,230T	160,520T	231,560T	163,080T	-26,98%
Juin	218,660T	233,280T	183,560T	156,180T	176,620T	173,220T	-1,93%
Juillet	203,520T	213,280T	196,620T	175,040T	164,050T	178,500T	8,81%
Août	217,740T	235,660T	193,300T	143,480T	151,790T	181,760T	19,74%
Septembre	224,880T	231,340T	170,700T	154,140T	158,940T	179,600T	13,00%
Octobre	224,540T	225,540T	183,140T	159,320T	146,420T	162,400T	10,91%
Novembre	210,420T	232,480T	168,940T	152,860T	160,180T	165,080T	3,06%
Décembre	221,840T	232,820T	171,780T	165,240T	143,960T	193,380T	28,35%
*CUMUL	2600,500T	2719,490T	2267,770T	1933,700T	1767,970T	2051,850T	16,06%

Suivi mensuel des tonnages des déchets valorisables collectés sur 92 communes

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 027-200066405-20220926-CC_ST_114_2022-DE

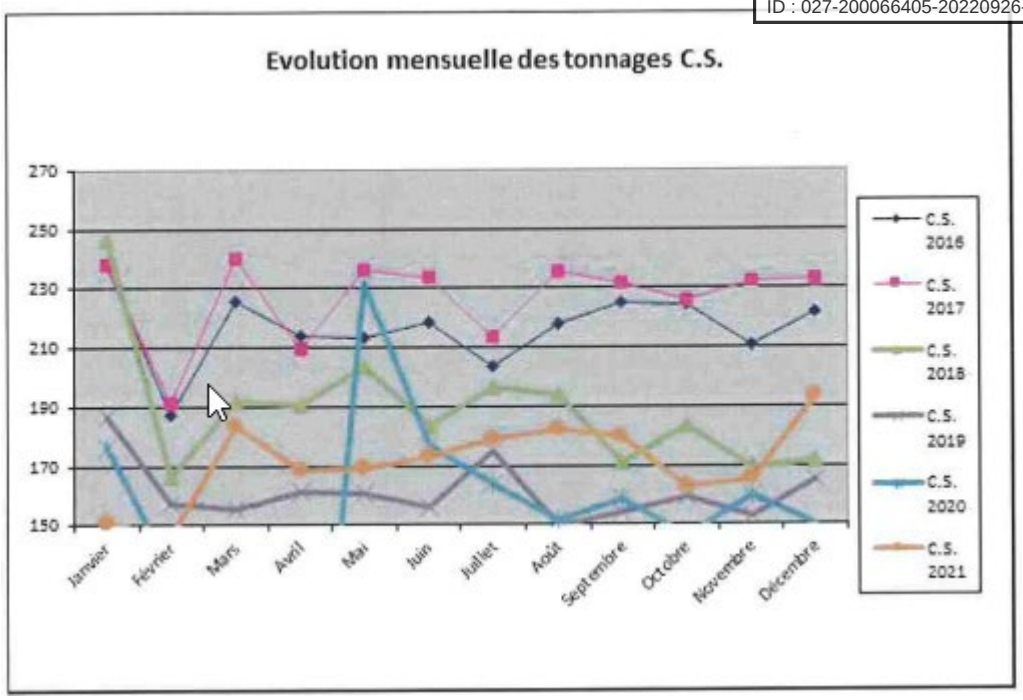

Evolution des tonnages EMR collectés sur 92 communes

Le prestataire a procédé à un total de 1 962 vidages pour les déchets valorisables.

Ces déchets sont déposés par la société Derichebourg au Centre de tri de Pont-Audemer ou au Cétraval (Malleville sur Le Bec) pour être acheminés au Centre de tri du Havre.

Les performances du tri sont assez médiocres sur le territoire Roumois Seine ; en effet, le SDOMODE réalise régulièrement des échantillonnages sur les déchets valorisables collectés en porte à porte. Beaucoup d'erreurs de tri sont constatées.

Voici les résultats communiqués :

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 027-200066405-20220926-CC_ST_114_2022-DE

Récapitulatif des ÉCHANTILLONNAGES des COLLECTES SELECTIVES

Date	Tournées	Poids contrôlé en kg	Refus de tri en kg verre compris	Refus de tri en % verre compris
05/01/2021	Bourg Achard	48.02	7.02	14.62%
16/03/2021		36.56	7.32	20.02%
20/07/2021		38.12	9.00	23.61%
Total		122.7	23.34	58.25%
19/01/2021	Grand Bourgtheroulde	54.36	14.04	25.83%
12/10/2021		43.27	12.41	28.68%
Total		97.63	26.45	54.51%
21/01/2021	Bosgouet, Caumont, Etreville, Eturqueraye, La Haye Aubrée, La Trinité de Thouberville, Mauny le Bas	44.59	8.19	18.37%
Total		44.59	8.19	18.37%
29/01/2021	Le Thuit Signol	41.63	8.51	20.44%
26/03/2021		39.90	9.28	23.26%
Total		81.53	17.79	43.70%
15/04/2021	Aizier, Bourneville- Sainte -Croix, Tocqueville, Vieux port	68.40	20.90	30.56%
28/05/2021		48.75	15.07	30.91%
21/06/2021		44.33	16.25	36.66%
02/09/2021		39.46	10.87	27.55%
14/10/2021		41.97	14.92	35.55%
12/11/2021		35.27	11.41	32.35%
23/12/2021		56.01	16.07	28.69%
Total		334.19	105.49	222.27%
22/04/2021	St Pierre du Bosguérard	39.98	11.54	28.86%
06/05/2021		34.95	4.35	12.45%
03/06/2021		40.98	12.84	31.33%
Total		115.91	28.73	72.64%
08/07/2021	St Ouen du Tilleul	46.90	14.30	30.49%
16/09/2021		37.50	6.38	17.01%
Total		84.40	20.68	47.50%
15/07/2021	Saint Pierre des Fleurs Saint Amand des Hautes Terres Le Thuit Anger	42.46	17.26	40.65%
25/08/2021		37.98	4.90	12.90%
22/09/2021		42.76	10.30	24.09%
04/11/2021		45.52	14.90	32.73%
15/12/2021		47.14	15.08	31.99%
Total		215.86	62.44	142.36%

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 027-200066405-20220926-CC_ST_114_2022-DE

6.2 Collecte en porte à porte des Déchets Verts

La collecte des Déchets Verts en porte à porte est assurée pour les communes de Bosroumois et Saint-Ouen-du-Tilleul en C1 pendant la période du 1er avril au 31 octobre.

La société Polyurbaine Normandie - DERICHEBOURG a collecté au total 1051 tonnes de Déchets Verts en 2021, ce qui représente une augmentation de 22.49 % par rapport à 2020.

	D.V. 2016	D.V. 2017	D.V. 2018	D.V. 2019	D.V. 2020	D.V. 2021	Evolution 2020-2021
Janvier	0,000T	0,000T	0,000T	0,000T	0,000T	0,000T	#DIV/0!
Février	0,000T	0,000T	0,000T	0,000T	0,000T	0,000T	#DIV/0!
Mars	0,000T	0,000T	0,000T	0,000T	0,000T	0,000T	#DIV/0!
Avril	114,620T	144,300T	173,620T	116,440T	200,940T	119,380T	-40,29%
Mai	152,720T	141,900T	157,000T	141,800T	167,710T	122,740T	-26,81%
Juin	185,860T	140,920T	192,380T	143,380T	113,160T	169,840T	50,09%
Juillet	150,400T	72,380T	95,420T	83,410T	94,730T	194,360T	105,81%
Août	107,652T	92,880T	119,220T	86,980T	75,290T	167,400T	122,34%
Septembre	108,440T	111,760T	121,160T	72,500T	98,540T	149,380T	51,59%
Octobre	77,060T	133,040T	112,778T	99,340T	107,130T	126,840T	18,40%
Novembre	0,000T	0,000T	0,000T	0,000T	0,000T	0,000T	#DIV/0!
Décembre	0,000T	0,000T	0,000T	0,000T	0,000T	0,000T	#DIV/0!
*CUMUL	896,752T	[illegible],180T	972,178T	743,850T	857,500T	1051,140T	22,58%

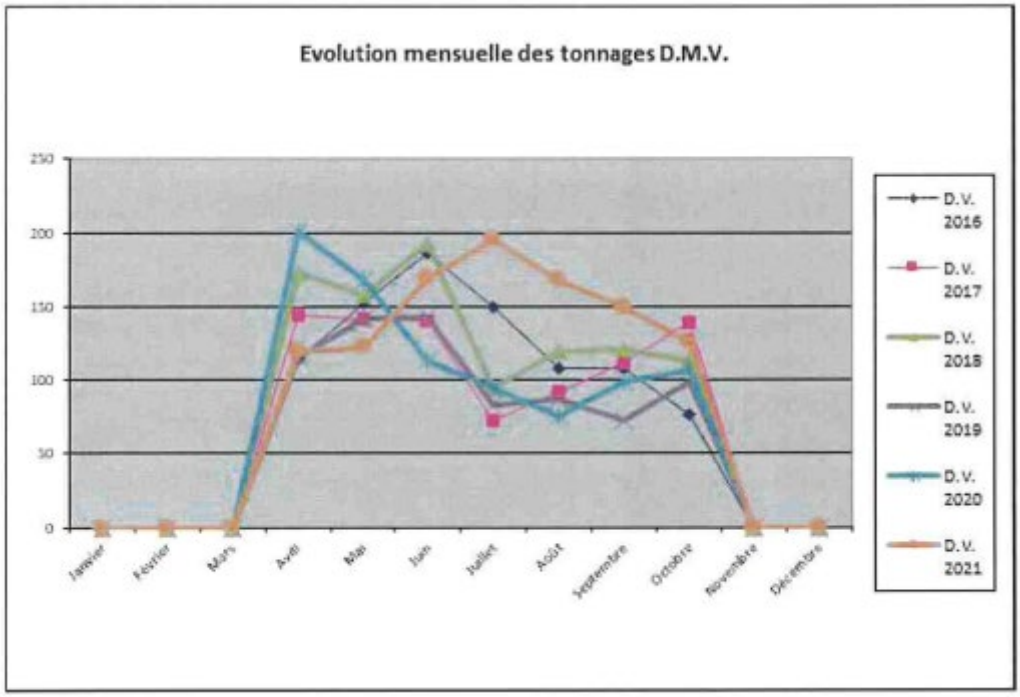

Le prestataire a procédé à un total de 180 vidages à la déchetterie de Amfreville la Campagne et de Grand-Bourgtheroulde pour les Déchets Verts.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 027-200066405-20220926-CC_ST_114_2022-DE

6.3 Répartition des tonnages par flux de déchets

La répartition des déchets collectés en porte à porte par le prestataire s'établi comme suit :

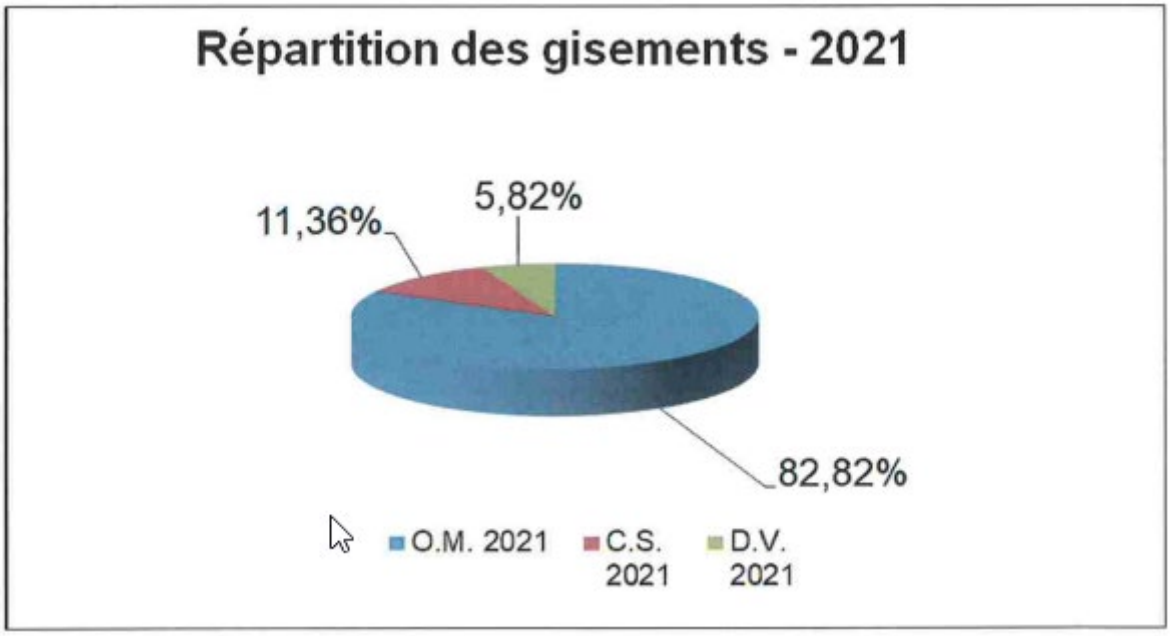

7 LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

7.1 Les P.A.V. (Point d'Apport Volontaire) pour le verre, les fibreux et les gros cartons

Sur le territoire de la Communauté de communes Roumois Seine au 31 décembre 2021 il y a 343 colonnes (contre 291 au 1er janvier 2020) ; elles sont réparties de la façon suivante :

- 140 colonnes sont dédiées à la collecte du verre (soit 1 colonne pour 296 habitants)
- 158 colonnes sont dédiées à la collecte des fibreux (Revues-Journaux-Magazines, papiers et cartonnettes) (soit 1 colonne pour 262 habitants)
- 45 conteneurs sont dédiés à la collecte des gros cartons (soit 1 conteneur pour 921 habitants)

La collecte des colonnes des Points d'Apport Volontaires est assurée par le SDOMODE (Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure).

Au 1er avril 2021, il y a eu un transfert de gestion du parc de Point d'Apport Volontaire des Communautés de Communes vers le SDOMODE. Le Conseil Communautaire a délibéré dans ce sens lors de la séance du 25 janvier 2021.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 027-200066405-20220926-CC_ST_114_2022-DE

En 2021, le SDOMODE a collecté les tonnages suivants :

Bilan des performances des déchets collectés en Point d'Apport Volontaire						
Flux	**2021**		**2020**		**2019**	
	Tonnage	**Ratio (kg/hab/an)**	**Tonnage**	**Ratio (kg/hab/an)**	**Tonnage**	**Ratio (kg/hab/an)**
Fibreux	769	18.54	783	19.00	759	18.65
Verre	1180	28.44	1664	40.38	1765	43.36
Gros cartons	*Repris dans le tonnage "déchetteries"*		724	17.57	211	5.19
Population	*41 484*		*41 204*		*40 707*	

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 027-200066405-20220926-CC_ST_114_2022-DE

7.2 La collecte en apport volontaire en déchetterie

La Communauté de communes adhère au SDOMODE et lui confie la gestion totale des déchetteries : l'accueil des usagers, le transport et le traitement des déchets.

Sur le territoire de la Communauté de communes Roumois Seine, quatre déchetteries sont présentes : Amfreville-Saint-Amand, Grand-Bourgtheroulde, Bourg-Achard et Trouville-la-Haule. Cependant, tout usager peut se rendre dans l'une des 17 déchetteries gérées par le SDOMODE.

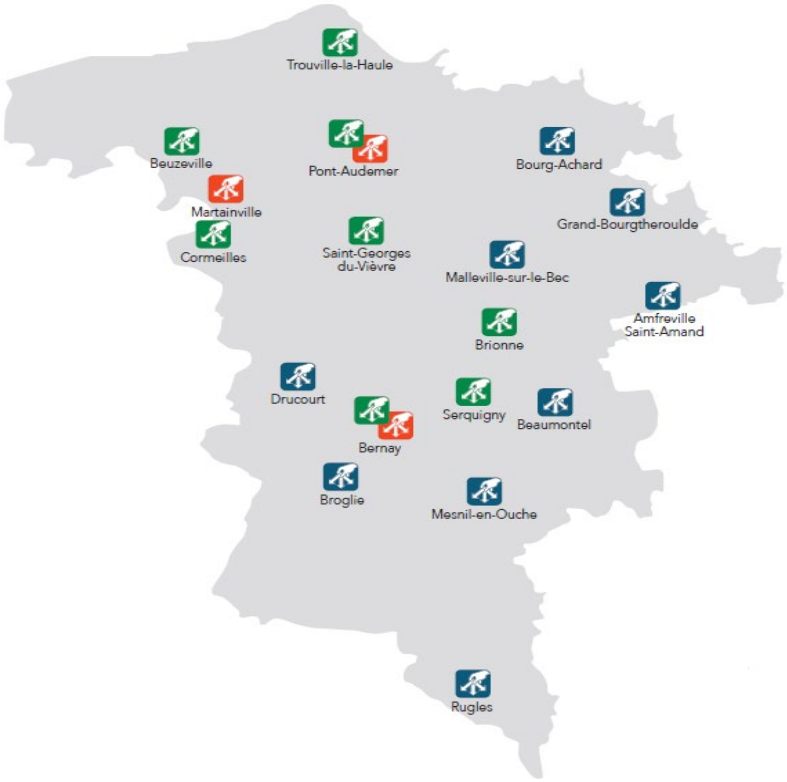

Particuliers acceptés uniquement

Particuliers et professionnels acceptés

Professionnels acceptés uniquement

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 027-200066405-20220926-CC_ST_114_2022-DE

Les tonnages reçus en déchetterie sont les suivants :

2021		
Filière	Tonnage total	Ratio à l'habitant (en kg)
Déchets végétaux (compost)	7 209	*174*
Pelouse (méthanisation)	435	*10*
Branches (biomasse)	1 127	*27*
Tuyas	33	*1*
Gravats	2 862	*69*
Encombrants	1 662	*40*
Bois	1 397	*34*
Mobilier	1 442	*35*
Ferrailles / métaux	741	*18*
Plâtre	657	*16*
DEEE	506	*12*
Piles accumulateurs	4	*0*
Lampes néons	1	*0*
Déchets Diffus Spécifiques (peinture)	111	*3*
Amiante	17	*0.4*
Ressourcerie	51	*1*
Batteries	11	*0.3*
Pneumatiques	47	*1*
Huiles vidange	24	*1*
Textiles	55	*1*

Les informations détaillées ci-dessus ont été fournies par le SDOMODE.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 027-200066405-20220926-CC_ST_114_2022-DE

7.2.1 Accès aux particuliers

L'accès aux déchetteries est gratuit pour les particuliers ; il s'effectue au moyen d'une carte référencée au matricule du véhicule.

7.2.2 Accès aux professionnels

Le SDOMODE permet à tous les professionnels de déposer leurs déchets dans les déchetteries ; sur les 23 filières admises, 9 sont facturées aux professionnels : amiante, bois, branchages, DDS (Déchets Diffus Spécifiques), déchets verts, déchets industriels, pelouse, gravats, plâtre.

Cet accès aux déchetteries est ouvert à toute entreprise dont le siège social est situé sur le territoire, mais aussi à toute entreprise extérieure réalisant des travaux sur notre secteur. L'obtention d'un badge est la seule obligation.

La facturation des déchets se fait au coût réel (qui permet de couvrir les frais de transport et de traitement), sans aucune marge pour le Syndicat.

Au total, un réseau de 12 points de dépôt est dédié aux professionnels, dont trois sur le territoire de la Communauté de Communes Roumois Seine : Amfreville-Saint-Amand, Bourg-Achard et Grand-Bourgtheroulde.

8 INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT DES DÉCHETS

La compétence traitement concerne toutes les opérations telles que le recyclage, le compostage, la valorisation ou l'enfouissement. La Communauté de Communes Roumois Seine a transféré le transport et le traitement des déchets au SDOMODE.

Le tableau ci-dessous récapitule les tonnages des déchets traités par le SDOMODE.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 027-200066405-20220926-CC_ST_114_2022-DE

Filières	Tonnages 2021					
	Administrés et collectivités	Évolution 2019/2020	Usagers professionnels	Évolution 2019/2020	Total	Évolution 2019/2020
Ordures ménagères	40 733	1.73%			40 733	-0.30%
Tri sélectif (total recyclé, hors refus)	8 095	-1.97%			8 095	13.80%
Papiers	*2 823*	*-9.70%*			*2 823*	*5.30%*
Cartons	*3 585*	*1.14%*			*3 585*	*18.70%*
Plastiques (bouteilles)	*1207*	*8.76%*			*1 207*	*24.20%*
Acier	*319*	*1.22%*			*319*	*6.30%*
Aluminium	*25*	*-3.06%*			*25*	*-10.70%*
Tétras tri alimentaire	*136*	*-2.63%*			*136*	*18.30%*
Refus de tri	1 873	-26.90%			1 873	45.50%
Verre	6 599	1.42%			6 599	3.20%
Déchets verts (total)	36 473	-2.98%	2 638	13.59%	39 111	29.20%
Déchets végétaux (compost)	*29 867*	*0.22%*	*2 131*	*12.29%*	*31 998*	*19.20%*
Pelouse (méthanisation)	*1802*	*-648.78%*	*128*	*-178.81%*	*1 930*	*879.70%*
Branches (biomasse)	*4 667*	*5.06%*	*379*	*39.46%*	*5 046*	*62.30%*
Tuyas	*137*				*137*	*30.30%*
Gravats	11 855	5.14%	1 265	4.95%	13 120	23.60%
Encombrants	6 885	-8.45%	689	9.94%	7 574	18.50%
Bois	5 788	-4.40%	3 167	71.04%	8 955	21.60%
Mobilier	5 972	0.75%			5 972	21.40%
Ferrailles / métaux	3 069	-3.10%			3 069	6.60%
Plâtre	2 722	-6.24%	146	10.48%	2 868	53.80%
DEEE	2 098	-6.04%			2 098	10.50%
Piles accumulateurs	16				16	
Lampes néons	6				6	50.00%
Déchets Diffus Spécifiques	461	6.03%	7	-43.70%	468	-27.60%
Amiante	172	4.99%	19	-9.22%	191	3.20%
Ressourcerie	212	63.08%			212	58.20%
Batteries	47	24.02%			47	18.50%
Pneumatiques	194				194	78.10%
Huiles vidange	99				99	16.80%
Textiles	227				227	23.90%

Les informations détaillées ci-dessus ont été fournies par le SDOMODE.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 027-200066405-20220926-CC_ST_114_2022-DE

9 ORGANISATION DU SERVICE *DÉCHETS*

Les agents du service :

- Nelly DELARUE est responsable du service (1 ETP)
- Carole SAUVAGE est gestionnaire et Ambassadrice du Tri (1 ETP)
- Coralie LINANT est assistante administrative (1 ETP)

10 QUELQUES INDICATEURS D'ACTIVITÉS

10.1 Les Échanges Téléphoniques et Électroniques :

En 2021, les agents du service *déchets* ont répondu à 3 924 appels téléphoniques et envoyés 6 884 courriels.

La nature de ces échanges concerne principalement des demandes de dotation en bacs, des problèmes et des refus de collecte, des réservations de composteurs, des demandes diverses liées aux bacs (étiquettes, demandes d'échange, déclaration de vol, réparation, etc…)

10.2 Les Avis Techniques Sur Les Demandes D'Urbanisme :

Pour toutes les demandes d'opérations foncières et de constructions, le service déchets émet un avis technique afin de vérifier que les projets sont compatibles avec les circuits de collecte et que les conditions de collecte sont satisfaisantes.

En 2021, le service a émis 406 avis, selon le détail suivant :

Avis sur des :

- Certificats d'urbanisme : 157
- Permis d'aménager : 12
- Déclaration préalable : 29
- Permis de construire : 208

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 027-200066405-20220926-CC_ST_114_2022-DE

10.3 Le Temps Des Agents Techniques *(Service Voirie)* Consacré à La Pré Collecte :

Tous les échanges ou réparation de bacs, les dotations de composteurs ou l'intervention sur les colonnes d'apport volontaire sont assurés par les agents techniques communautaires du service voirie.

Voici le détail des heures relevées pour 2021 :

- Pôle technique de Bourgtheroulde : 286 heures
- Pôle technique de Bourg-Achard : 288 heures
- Pôle technique de Saint-Aubin sur Quillebeuf : 99 heures

10.4 Le Temps Des Agents Du Service « Communication » Consacré à L'Information :

Le service déchets travaille en étroite collaboration avec les Chargés de communication. Ces derniers sont très souvent sollicités pour les missions suivantes :

- Mise à jour du site internet et réseaux sociaux
- Adaptation des formulaires et mise en ligne
- Diffusion d'informations ponctuelles portant sur la collecte des déchets
- Mise en page et duplication de supports de communication, graphisme et conception

Pour 2021, leur accompagnement représente 134.50 heures de travail.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 027-200066405-20220926-CC_ST_114_2022-DE

11 LES MISSIONS DE L'AMBASSADRICE DU TRI

Sur l'année 2021, Carole SAUVAGE a pu se consacrer pleinement à son activité car la situation sanitaire le permettait.

Les animations scolaires ont débuté en septembre 2021.

11.1 Animations & Sensibilisations

Auprès des écoles et des accueils de loisirs :

- 39 classes soit 838 enfants ont été sensibilisés au tri des déchets pour un volume horaire de 80 heures.

Les élèves des écoles des communes suivantes ont été sensibilisés :

- Boissey le Chatel
- Bosroumois
- Bourg Achard
- Flancourt-Crescy en Roumois
- Le Thuit de l'Oison
- Thénouville

Les enfants des accueils de loisirs des communes suivants ont été sensibilisés :

- Amfreville la Campagne
- Bosroumois
- Grand Bourgtheroulde
- Les Monts du Roumois

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 027-200066405-20220926-CC_ST_114_2022-DE

Auprès du grand public :

26 actions ont été menées soit 191 personnes sensibilisées pour un volume horaire de 70 heures.

Ces actions prennent des formes diverses :

Sensibilisation des agents de la collectivité sur les consignes du tri,

Tenue de deux stands en zone commerciale sur les consignes du tri, la réduction des déchets, le compostage et le gaspillage alimentaire.

Sensibilisation des professionnels sur les bonnes pratiques du tri

Animations auprès des locataires des résidences autonomies sur les consignes du tri …

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 027-200066405-20220926-CC_ST_114_2022-DE

11.2 Porte à porte

14 opérations de porte à porte auprès des habitats collectifs et des professionnels ont été menées, 189 personnes ont été vues pour un « volume horaire » de 44 heures.

Un boitage des consignes du tri a été effectué pour les usagers absents ainsi qu'un avis de passage afin qu'ils puissent nous contacter s'ils souhaitent un complément d'information.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 027-200066405-20220926-CC_ST_114_2022-DE

Bannière des consignes du tri du SDOMODE

Consignes du tri fibreux du SDOMODE

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 027-200066405-20220926-CC_ST_114_2022-DE

12 LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

La prévention des déchets est l'ensemble des mesures et des actions prises en amont visant à réduire l'ensemble des impacts environnementaux et à faciliter la gestion ultérieure des déchets.

Cette notion de prévention a été introduite par la Directive Européenne de 2008 ; il s'agit « de l'évitement » des déchets.

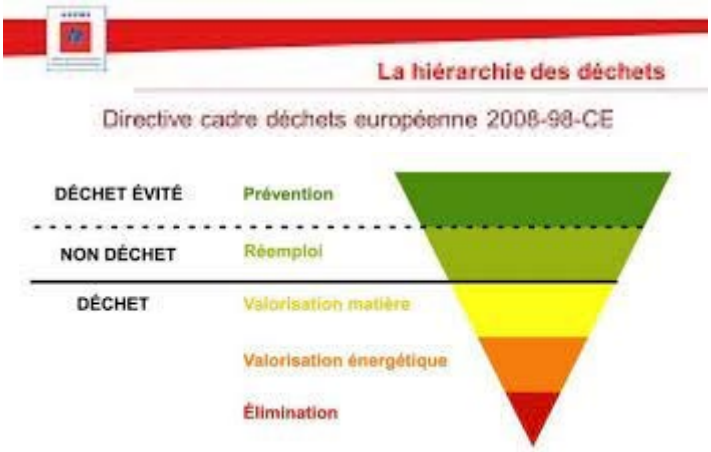

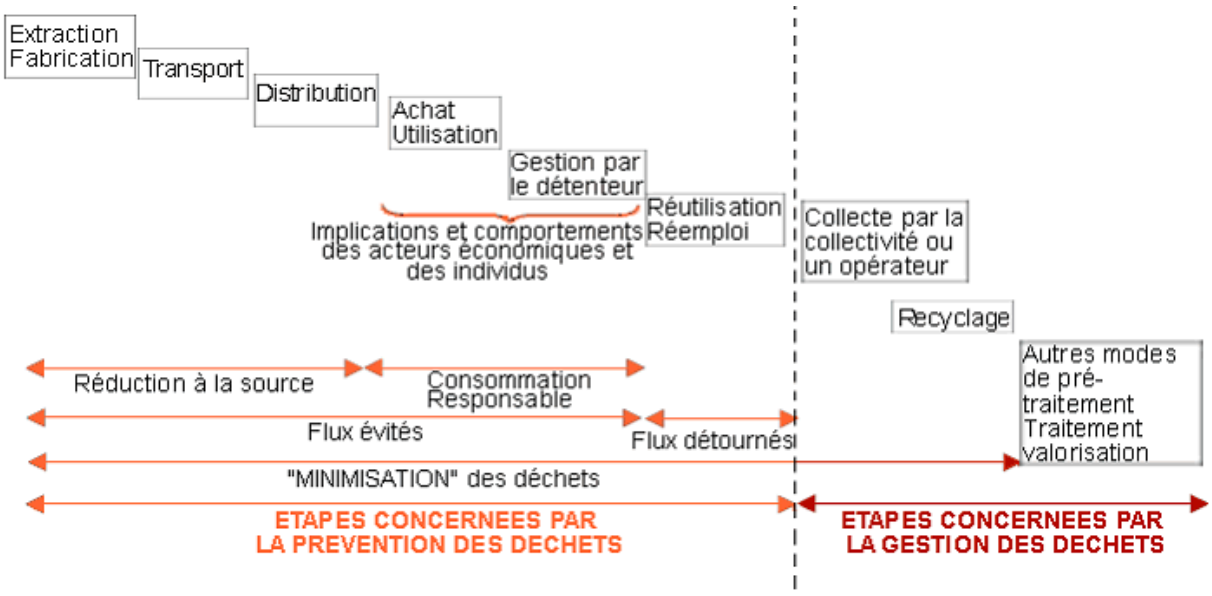

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 027-200066405-20220926-CC_ST_114_2022-DE

12.1 Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

La rédaction de ce rapport de planification est obligatoire depuis 2012 pour toutes les collectivités compétentes en matière de gestion des déchets ménagers.

Il s'agit de dresser un état des lieux recensant la population, l'habitat, les acteurs potentiels et les tonnages de déchets par filière.

Ensuite, il faut déterminer les axes d'interventions prioritaires, fixer des objectifs et mettre en place des actions ; cette étape nécessite des consultations publiques. Le plan d'action est mis en place pour 6 ans avec des bilans d'étapes annuels.

Afin de répondre aux obligations règlementaires et doter la Communauté de Communes Roumois Seine de son PLPDMA, les élus ont délibérés en date du 27 septembre 2021 pour le démarrage des travaux d'élaboration de ce rapport ; cette mission est confiée à un bureau d'étude.

La démarche nécessite la constitution d'une Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (C.C.E.S.). Cette instance a été formée lors de l'assemblée communautaire du 8 novembre 2021 ; elle est composée d'élus, de partenaires institutionnels et d'acteurs de la prévention et de la gestion des déchets. Le rôle de la CCES est de coordonner les parties prenantes, d'intégrer le point de vue des différents acteurs concernés et de remettre des avis et propositions.

12.2 Le Compostage

La technique du compostage permet de réduire de l'ordre de 30 % la quantité des ordures ménagères résiduelles (bacs au couvercle vert).

La Communauté de Communes Roumois Seine mène une campagne de promotion pour l'utilisation des composteurs.

En 2021, 110 usagers ont acquis des composteurs.

Les conseils d'utilisation sont portés sur le site de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 027-200066405-20220926-CC_ST_114_2022-DE

13 LES FINANCES

13.1 Le Budget du service

Le tableau ci-dessous présente les dépenses et recettes de fonctionnement des sections de fonctionnement et d'investissement.

		2019	2020	2021
FONCTIONNEMENT				
Dépenses		**4 528 763.65**	**4 499 394.52**	**4 644 522.61**
Chapitre 11	**Charges à caractère général** *Prestation de collecte en porte-à-porte (Derichebourg) *(1)* *& charges diverses*	*2 576 141.67*	*2 501 945.80*	2 456 792.44
Chapitre 12	**Charges de personnel et frais assimilés**	*127 282.92*	*95 189.42*	113 022.81
Chapitre 65	**Autres charges de gestion courante :**	*1 810 000.00*	*1 901 000.00*	2 074 707.36
	*Gestion des PAV, des déchetteries et traitement de tous les déchets (SDOMODE) *(2)*			
Chapitre 67	**Charges exceptionnelles**	*15 339.06*	*1 259.30*	*0.00*
Recettes		**4 664 945.86**	**4 708 890.39**	**4 753 304.66**
Chapitre 70	**Vente de produits (composteurs, Rbt amiante)**	*7 677.96*	*5 011.48*	16 356.58
Chapitre 73	**Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères** *(3)*	*3 687 679.00*	*3 780 400.00*	3 841 791.00
Chapitre 74	**Subvention d'exploitation** *Remboursement sur prestation de collecte *(4)*	*921 981.52*	*921 254.29*	874 000.00
Chapitre 75	**Autres produits de gestion courante** *Soutien des éco organismes *(5)*	*47 607.38*	*2 224.62*	9 330.00
Chapitre 77	**Produits exceptionnels**	*0.00*	*0.00*	11 827.08

INVESTISSEMENT				
Dépenses		**69 953.54**	**72 223.70**	**418 664.23**
Chapitre 21	**Immobilisations corporelles** *Achat de bacs *(6)*	*69 953.54*	*72 223.70*	418 664.23

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 027-200066405-20220926-CC_ST_114_2022-DE

Voici le détail de certaines dépenses :

(1) Fournisseur : Polyurbaine Normandie - Derichebourg Environnement :

Collecte porte à porte OMA **: 2 389 524.30 € TTC**. *Cette dépense comprend la collecte sur les 92 communes ; un remboursement des autres collectivités est inscrit au budget pour un montant de 874 000 €.*

(2) Contribution auprès du SDOMODE

Collecte des déchets en PAV (Points d'Apport Volontaire), des déchetteries et dépenses relatives au traitement de l'ensemble des déchets du territoire ROUMOIS SEINE : **2 074 707.36 € TTC**.

Ce montant comprend :

- Un montant unitaire à la tonne traitée par le syndicat pour :
  - Les Ordures Ménagères : 93.65 € la tonne
  - L'amiante liée : 280 € la tonne
- Un montant à l'habitant correspondant :
  - Aux frais fixes de fonctionnement du syndicat : 11.00 €/habitant
  - Traitement des déchets valorisables : 1.79 €/habitant
- Un coût de traitement des déchets acceptés en déchetterie selon un montant forfaitaire s'élevant à 15.45 €/habitant,
- Un coût de traitement des déchets acceptés en déchetterie provenant des services techniques des communes et de la Communauté de communes. Les collectivités adhérentes sont facturées, selon les modalités d'acceptation des professionnels, tant pour les déchets qu'elles produisent que ceux des professionnels pour lesquels elles ont autorisé une exonération. La grille de tarification est la suivante :

Intitulé	Traitement par tonne	Traitement par m^3
Déchets industriels banals (encombrants)	91 €	11 €
Plâtre	189 €	25 €
Bois (palettes, aggloméré, etc…)	39 €	4 €
Déchets verts	28 €	3 €
Gazon	22 €	2 €
Branches (et bûches)	12 €	2 €
Gravats	15 €	15 €
Déchets diffus spécifiques	700 €/tonne (pesée systématique)	

Tarif inchangé identique à 2020

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 027-200066405-20220926-CC_ST_114_2022-DE

Voici le détail de certaines recettes :

(3) La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et Assimilées : **3 841 791 €**

(4) Reversement des autres collectivités du groupement : **874 000 €**

Ce montant comprend :

La refacturation de la collecte effectuée sur les territoires suivants :

- Communauté de communes Val de Risle (aujourd'hui Pont-Audemer-val-de –Risle)
- L'Intercom du Pays brionnais (aujourd'hui Intercom Bernay terres de Normandie)
- Communauté de communes du Pays du Neubourg
- L'Agglomération Seine-Eure

(5) Reversement de la contribution sur le tri des emballages : **9 330 €**

NOTA : ce reversement correspond partiellement à une régularisation de 2020

Le SDOMODE soutient et accompagne les collectivités adhérentes dans leurs actions au quotidien, pour l'amélioration des performances de tri de leurs administrés. Il reverse aux collectivités adhérentes une partie du soutien d'Eco-Emballages, ce qui se traduit par une dotation financière annuelle.

Cette dotation est calculée sur la base de trois critères : population, tonnages recyclés et temps passé par l'ambassadeur de tri.

(6) Achat de bacs : **418 664.23 €**

Un important budget a été consacré à l'achat des bacs en 2021 : 418 664.23 €. En effet, la volonté des élus est d'harmoniser les pratiques sur tout le territoire Roumois Seine et une égalité de traitement de chaque usager.

Les commandes de bacs sont ainsi réparties :

- Bacs pucés (couvercles verts) pour doter les usagers des communes de l'ex-territoire d'Amfreville la Campagne : 75 292.56 € TTC
- Bacs dédiés aux déchets valorisables (couvercles jaunes) pour doter les usagers des communes de l'ex-territoire de Bourg-Achard : 279 848.16 €
- Bacs nécessaires au fonds de roulement : 63 523.51 € TTC

NOTA : le fournisseur des bacs s'est vu appliqué des pénalités pour non-respect des délais de livraison, pour une somme de 4037.77 € TTC, imputée en recette au chapitre 77.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 027-200066405-20220926-CC_ST_114_2022-DE

13.2 La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : T.E.O.M.

Le financement du service public d'élimination des déchets ménagers est assuré par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) ; il s'agit d'une taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés bâties. La collectivité en fixe chaque année les taux.

Les élus ont décidés de ne pas appliquer d'augmentation pour 2021 et de maintenir les mêmes taux que 2020.

Secteurs	% TEOM 2019	collecte OM *(1)	collecte TRI	collecte Déchets Verts
communes de ex-AMFREVILLE-LA-CAMPAGNE (Zone unique)	16,54%	C1	C 0,5	NON
communes de ex-BOURGTHEROULDE	13,55%	C1	C 0,5	NON
Commune de Bosc Rosger en Roumois	15,50%	C1	C 0,5	C1 *(2)
Commune de Saint-Ouen-du-Tilleul	15,40%	C1	C 0,5	C1 *(2)
communes de ex-ROUMOIS NORD (Zone unique)	12,70%	C1	C 0,5	NON
communes de ex-QUILLEBEUF-SUR-SEINE (zone unique)	12,00%	C1	C 0,5	NON
**(1) Pour info C2 sur Bourg Achard et St Ouen de Thouberville partiel*				
** (2) collecte de déchets verts du 1er avril au 31 octobre*				
C 0,5 = collecte tous les 15 jours				
C1 = 1 collecte par semaine				
C2 = 2 collectes par semaine				

Depuis la fusion de janvier 2017, date de la fusion des quatre Communautés de communes, aucune délibération n'a été prise par le Conseil Communautaire pour instituer la TEOM. Le Code Général des Impôts prévoit le maintien des régimes antérieurs (art 1639 A bis – III).

La volonté des élus étant d'harmoniser, il a été décidé en conseil communautaire du 27 septembre 2021 d'instaurer un zonage de perception de la TEOM en fonction du niveau de service rendu.

De plus, un mécanisme de variation progressive va permettre d'instituer un taux unique à la fin de la période de lissage.

Voici les zonages créés :

- Zone N° 1 : secteur pour lequel les usagers bénéficient d'une fréquence de collecte des déchets ménagers et assimilés en C01 (une collecte hebdomadaire)
- Zone N° 2 : secteur pour lequel les usagers bénéficient d'une fréquence de collecte des déchets ménagers et assimilés en C02 (deux collectes hebdomadaires).

Cette mesure rentrera en application à partir du 1er janvier 2022.